



LES **SOLUTIONS ACOUSTIQUES**



UNE LARGE GAMME DE SOLUTIONS ACOUSTIQUES

- Solutions sur mesure, simples et efficaces
- Validées par un bureau d'étude acoustique
- S'adaptant aux besoins et à l'architecture des lieux
- Possibilité de réaliser des impressions personnalisées sans perte de performance (sur devis).

Une salle de restaurant ou un hall d'hôtel bruyants rendent le lieu inconfortable.

Un espace de réunion "sonore", fatigue et distrait les participants...

CORRIGER L'ACOUSTIQUE D'UN ESPACE

Tous les espaces sont concernés par des problèmes de bruits :

- Salle de Restaurant
- Brasserie
- Hall d'hôtel
- Chambre
- Couloir
- Hall d'accueil
- Bureau
- Open space
- Salle de réunion
- Salle de conférence

Il est impératif de répondre intégralement à l'ensemble du besoin de correction du TR.

Le temps de réverbération (TR) est le principal critère acoustique de qualité d'un lieu fermé.

LES OBJECTIFS À ATTEINDRE

- Diminuer les temps de réverbération «TR» par absorption
- Eviter la réverbération du son (échos)
- Absorber les fréquences désagréables à l'oreille humaine

Régler le problème acoustique d'un espace : c'est diminuer les TR (temps de réverbération) et rendre le lieu en adéquation avec son usage !

Il s'agit de positionner des matériaux acoustiques dont les qualités absorbantes sont au plus près des sources émettant les sons.

rm-acoustique vous propose des solutions qui permettent d'intégrer des matériaux absorbants en utilisant des supports variés.

- **ISAPAN**, panneaux pour mur ou plafond.
- **ISATRA**, claustras sur pieds.
- **ISAFIL**, panneaux verticaux à suspendre.
- **ISABURO**, séparations de bureaux.
- **ISACUBE**, volumes suspendus.
- **ISABOX**, cabine téléphonique.
- **RÉHAUSSE ET DOS DE BANQUETTE**, mobilier acoustique.
- **COWORK**, mobilier acoustique.

CALCUL

Notre logiciel de calcul permet d'analyser le besoin.

Vous nous transmettez :

- Le questionnaire complété indiquant :
 - les surfaces
 - les matériaux
 - le nombre moyen d'occupants
 - le type de mobilier
 - l'utilisation du lieu
- Un plan
- Des photos

Ces éléments sont indispensables pour réaliser le calcul du TR (temps de réverbération) actuel du site.

En relation avec le coefficient α_S des matériaux en place, (α_S coefficient alpha Sabine), le logiciel définit la surface (en m^2) des Solutions Acoustiques à installer pour atteindre le TR corrigé.

Effectué à distance, le calcul du TR n'est réalisé qu'à titre indicatif. (Aucune responsabilité sur le TR obtenu après installation ne pourra être engagée) En cas de besoin d'étude approfondie, seule une étude préalable réalisée sur site par un bureau d'étude acoustique pourra être prise en compte. Adresses sur demande.

MOUSSES À HAUT COEFFICIENT D'ABSORPTION

ISAPAN - ISACUBE :

Mousse à cellules ouvertes à base de résine mélamine-formaldéhyde, non feu, M1.

CSTB : Département Sécurité Structure et Feu.

PV de classement de réaction au feu du matériau N° RA13-0127

Masse volumétrique nominale : $9,5kg/m^3$

Essai par rayonnement

Classement M1

ISATRA - ISAFIL - ISABURO - ISABOX :

Mousse de polyuréthane spécifique acoustique, non feu, M1.

IFTH : Centre Technique Industriel.

PV de classement de réaction au feu du matériau N° 13-02395 L

Masse surfacique nominale : $290g/m^2$

Essai par brûleur électrique - Essai pour matériaux fusibles.

Classement M1

Dossier tissu matelassé acoustique. Assise tissu laine. Idéal espace de coworking.



Table en option



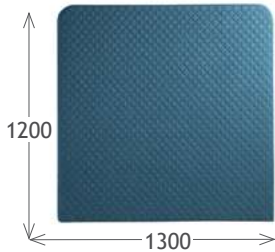
Module 1 place



1 Place



2 Places



Panneau de jonction

Hauteur totale 1380 mm | Hauteur d'assise 490 mm | Largeur totale 1P 840 mm | Largeur totale 2P 1540 mm | Profondeur 760 mm

COWORK	Référence	en mm	Prix Unitaire € HT
	6060	1 place	1077,00
	6061	2 places	1749,00
	6062	Panneau de jonction : L.1300 x H.1200	538,00

Options	
Table 700 x 700 x H. 750	sur devis
Table 1200 x 700 x H. 750	sur devis
Coussin	sur devis

Mousse acoustique 50 mm.
A fixer au mur, sur tout matériau.



Clés de fixation



Aimants

ISAPAN mural	en mm	Prix Unitaire € HT
ISAPAN_DIAM_600	Rond Ø 600	252,00
ISAPAN_DIAM_800	Rond Ø 800	303,00
ISAPAN_DIAM_1200	Rond Ø 1200	585,00
ISAPAN_600X600	Carré 600 x 600	132,00
ISAPAN_1200X1200	Carré 1200 x 1200	393,00
ISAPAN_1200X600	Rectangle 1200 x 600	195,00

Références	Accessoires	Prix Unitaire €HT
ISAPAN/COLLE_6	Cartouche de colle acrylique de 300 ml	19,00
ISAPAN_ADHESIF_4	Adhésif pour 600 x 600	11 ,00
ISAPAN_ADHESIF_6	pour 600 x 1200	16,00
ISACLE	Clé de fixation, kit de 3	38,00
ISAPAN_AIMANT_4	Aimants pour panneau, kit de 4	16,00

Autres sur Devis.

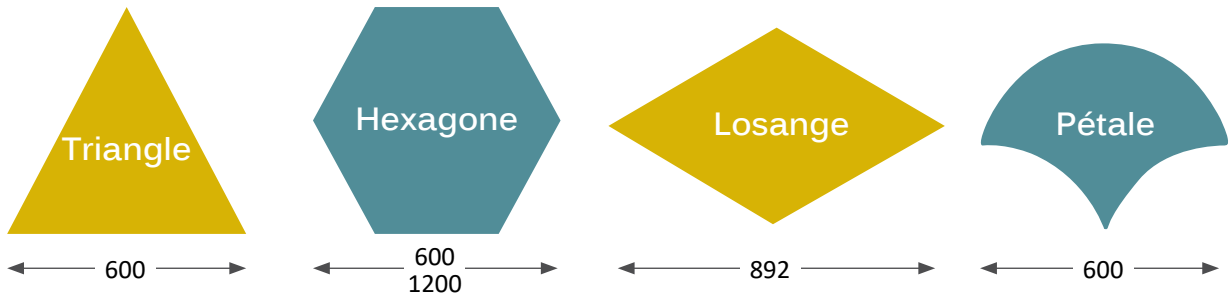




Panneau mousse acoustique 25 mm.
A fixer au mur par aimants.



Fixation par aimants

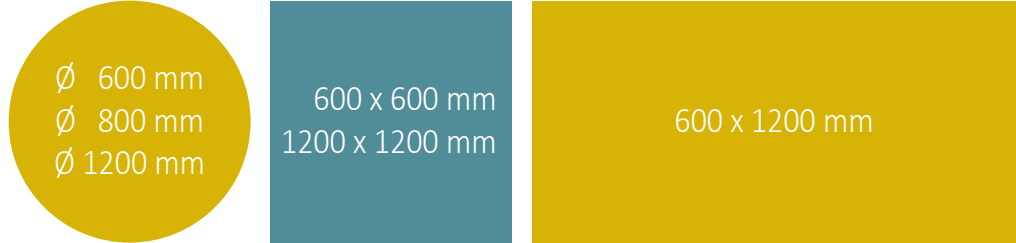


ISAPAN déco		
Références	en mm	Prix Unitaire € HT
ISAPAN_TRI600	Triangle 600	130,00
ISAPAN_HEX600	Hexagone 600	112,00
ISAPAN_HEX1200	Hexagone 1200	252,00
ISAPAN_LOS892X520	Losange 892 x H. 520	140,00
ISAPAN_PET600	Pétale 600	118,00

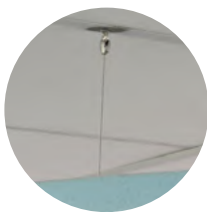
Référence	Accessoires	Prix Unitaire € HT
ISAPAN_AIMANT_4	Aimants pour panneau. Kit de 4.	16,00

Autres sur Devis.

Option spot encastré



Spot Ø 230 mm
en option



Suspension par câble
en option



Suspension par chaînette
en option

Panneau mousse acoustique 50 mm.
Système de fixation plafond non fourni.

ISAPAN à suspendre

Références	en mm	Prix Unitaire € HT
ISAPAN_DIAM_600	Rond Ø 600	252,00
ISAPAN_DIAM_800	Rond Ø 800	303,00
ISAPAN_DIAM_1200	Rond Ø 1200	585,00
ISAPAN_600X600	Carré 600 x 600	132,00
ISAPAN_1200X1200	Carré 1200 x 1200	393,00
ISAPAN_1200X600	Rectangle 1200 x 600	195,00

Autres sur Devis.

Références	Accessoires	Prix Unitaire € HT
ISAPAN_CHAINETTE_4	Suspente par chaînette (1.5ml) et spirale pour panneau. Kit de 4.	20,00
ISAPAN_CABLE_2	Câbles inox 1.00 ml + fixations réglables. Kit de 4	56,00
ISASPOT	spot encastré Ø 230 mm. 3 intensités.	131,00
ISAPAN_AIMANT_4	Aimants pour panneau, kit de 4	16,00





Panneau mousse acoustique 50 mm.
(Gabarit à fournir)

Isapan

ISAPAN encastré Référence	en mm	Prix Unitaire €HT
ISAPAN_PLA595X595	Carré 595 x 595	172,00

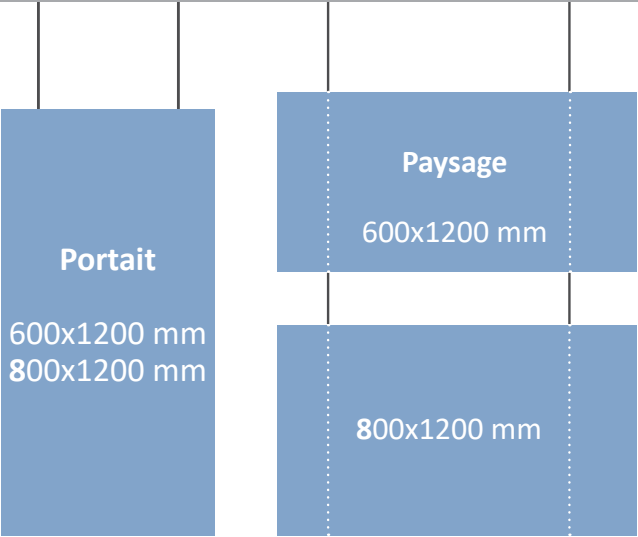
Autres sur Devis.



Panneau 2 faces de mousse acoustique 25 mm.
A suspendre par câbles traversants. Hauteur réglable. Epaisseur 60 mm.



Câbles inox avec
fixations réglables



ISAFIL Portrait ou Paysage		
Références	en mm	Prix Unitaire €HT
ISAFIL_600X1200	H. 600 x L. 1200	332,00
ISAFIL_800X1200	H. 800 x L. 1200	443,00

Autres sur Devis.

Références	Accessoires	Prix Unitaire €HT
ISAFIL_CABLE_2	Câbles inox 1.00 ml + fixations réglables. Kit de 2	29,00
ISAFIL_CABLE_5	Câbles inox 5.00 ml + fixations réglables. Kit de 2	38,00

2 faces de mousse acoustique 25 mm.
Forme droite ou vague. *Épaisseur 60 mm.*
Pieds acier satiné option roulettes.



Option roulettes
avec freins



Droit



Pan
coupé



Vague

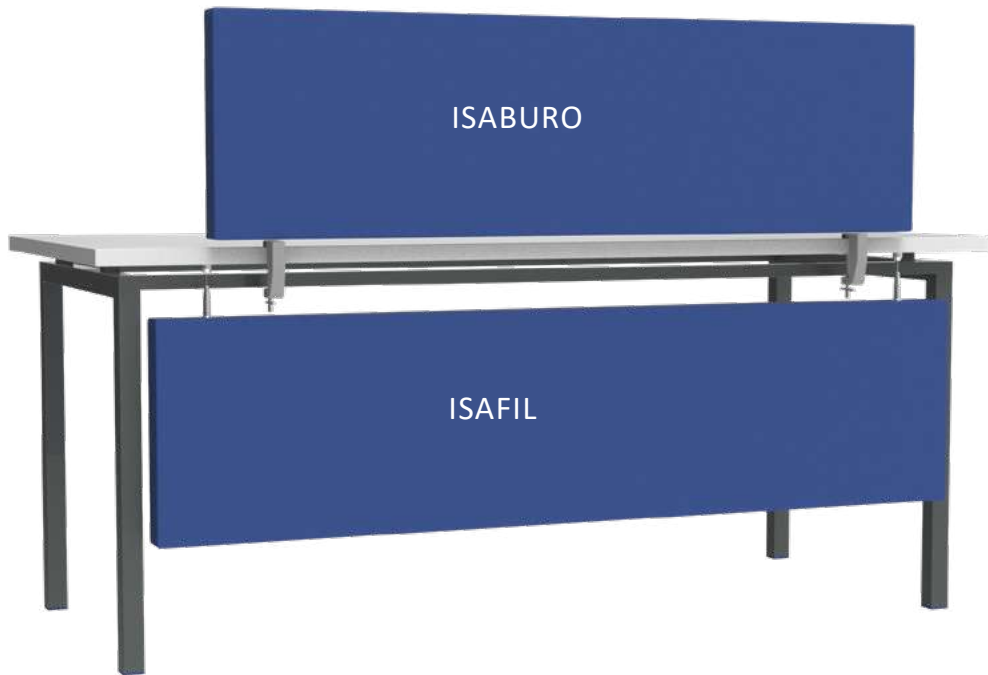
ISATRA en mm	DROITE		VAGUE		PAN COUPE		option 4 roulettes Prix € HT
	Référence	Prix Unitaire € HT	Référence	Prix Unitaire € HT	Référence	Prix Unitaire € HT	
L. 800 x H. 1260	ISATRA_D_800X1260	443,00	ISATRA_V_800X1260	492,00	ISATRA_P_800X1260	492,00	42,00
L. 800 x H. 1560	ISATRA_D_800X1560	539,00	ISATRA_V_800X1560	602,00	ISATRA_P_800X1560	602,00	
L. 1000 x H. 1260	ISATRA_D_1000X1260	539,00	ISATRA_V_1000X1260	602,00	ISATRA_P_1000X1260	602,00	
L. 1000 x H. 1560	ISATRA_D_1000X1560	575,00	ISATRA_V_1000X1560	637,00	ISATRA_P_1000X1560	637,00	

Autres sur Devis.

Panneau 2 faces de mousse
acoustique 25 mm.
A fixer sur les bureaux par 2 étriers
fournis. *Épaisseur 60 mm.*

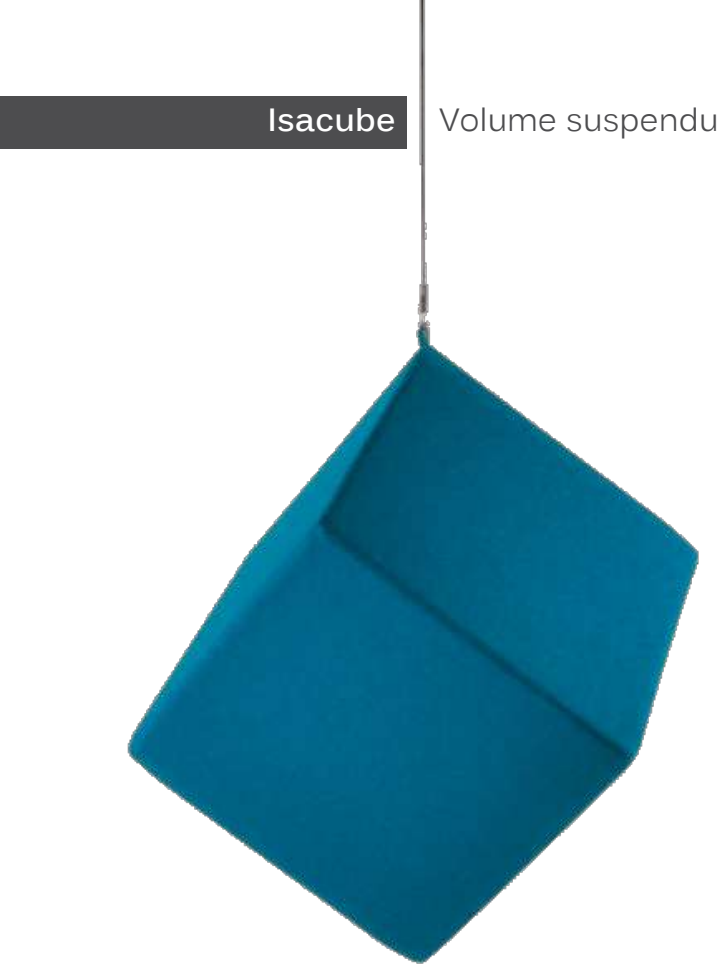


Système de fixation
par 2 étriers fournis



ISABURO		
Références	en mm	Prix Unitaire € HT
ISABURO_400X1400	H. 400 x L. 1400	346,00
ISABURO_400X1600	H. 400 x L. 1600	375,00
ISABURO_400X1800	H. 400 x L. 1800	405,00

Autres sur Devis.



Isacube

Volume suspendu

ISACUBE		
Références	en mm	Prix Unitaire € HT
ISACUBE_500X500	490 x 490	388,00
Accessoires		
ISACUBE_CABLE_1	Câble inox 1.00 ml avec fixation réglable	14,00
ISACUBE_CABLE_5	Câble inox 5.00 ml avec fixation réglable	19,00

Cube de mousse acoustique suspendu par câble.
Tissu identique sur les 6 faces.
490 x 490 mm

ISABOX		
Références	en mm	Prix Unitaire € HT
ISABOX	L. 750 x P. 740 x H. 1100	647,00
Accessoires		
	Clé de fixation	Fournies

Isabox Idéal Open Space

Cabine acoustique. Mousse acoustique 25 mm sur les 3 faces intérieures.
Clés de fixation fournies. *Largeur 750 x Prof. 740 x Haut. 1100 mm*



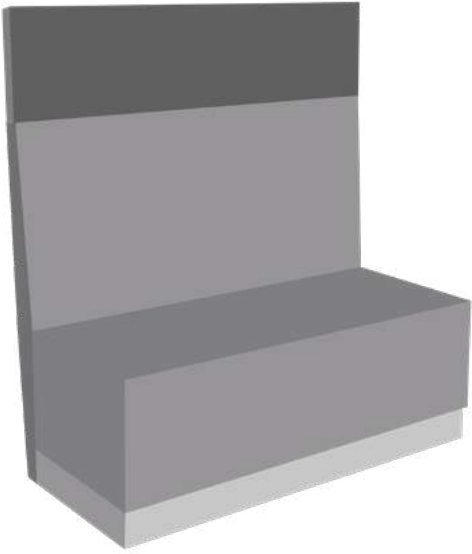
Réhausse & Dos de banquette

Réhausse de banquette

fixée au dessus du dossier, panneau 2 faces de mousse acoustique de 25 mm.
Epaisseur 60 mm

Dos de banquette

fixé à l'arrière du dossier, simple face de mousse acoustique de 25 mm.
Epaisseur 30 mm



Référence	sur mesure	Prix m2 € HT
ISAREHAUSSE	Réhausse de Banquette	373,00

Référence	sur mesure	Prix m2 € HT
ISADOS	Dos de banquette	373,00



EVENT SCREEN
Gabriel

M1
100% Polyester



SYNERGIE QUILT HOURGLASS
Camira

EN1021 1-2
95 % Laine- 5 % Polyamide



NORD WOOL
Abitex

EN1021 1-2
70 % Laine- 10 % Polyamide- 15 % Polyester



LES CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1. Conditions générales

1.1 Nos ventes sont soumises aux présentes Conditions Générales de Vente qui prévalent sur toutes les autres conditions. Toute dérogation quelle qu'elle soit, devra être acceptée par nous-même, de manière écrite, formelle, expresse et préalablement à la commande.

1.2 Tout document publicitaire à titre énonciatif et non limitatif, tarifs etc., ou techniques à titre énonciatif et non limitatif, schéma, description ne s'analysent pas comme une description de nos matériels destinés à faire connaître ceux-ci. De cette description, il ne saurait résulter à notre charge une offre ferme, et par conséquent, nous nous réservons le droit, à tout moment, de procéder à toute modification de nos modèles, de nos normes de matériaux ou de la texture de nos revêtements entrant dans la fabrication de nos modèles et ce, en fonction de l'évolution des techniques, ou des difficultés d'approvisionnement, sans qu'il en résulte de ces modifications pour l'acheteur le droit de demander la résolution pour la vente. Il appartient, le cas échéant, à l'acheteur désirant confirmation de la configuration d'un matériel, de nous demander confirmation écrite avant sa commande.

1-3 Conformément à l'article de loi n° 2009-967 « Grenelle de l'environnement » nos devis et confirmations de commande comportent une rubrique « Eco-Contribution » indiquant le montant que nous collectons et reversons à l'organisme VALDELIA. L'Eco-Contribution est systématiquement en sus du prix de vente, elle apparait unitairement sur nos documents devis, confirmations et factures, elle ne peut subir de ristourne ou remise commerciale, elle est soumise à TVA, et doit être répercutée à l'identique jusqu'au client final. Les taux sont fixés par l'organisme VALDELIA, dont l'entreprise Richard-Mobilier est adhérente.

Article 2. Études - projets – plans – propriété intellectuelle

2.1 Les études et documents de toutes natures, remis ou envoyés par la SAS Richard-Mobilier, restent toujours son entière propriété et doivent lui être rendus, à sa demande. En tout état de cause, la société conserve la propriété intellectuelle de ces projets, qui ne peuvent être communiqués, ni exécutés sans son autorisation, écrite, préalable.

2.2 Les études et documents sont fournis gratuitement, excepté si, dans le devis du vendeur, une participation aux frais d'étude est indiquée comme due.

2.3 Les marques et logos représentant les marques, IdMob, ereme, rm-mobilier, rm-metal, rm-acoustique, sont des marques déposées, propriétés exclusives de la SAS Richard-Mobilier, elles ne sont ni cessibles, ni exploitables par un tiers sans autorisation préalable écrite.

Les dessins, photos, croquis, plans, utilisés pour les projets où supports publicitaires, par les clients, restent la propriété exclusive de la SAS Richard-Mobilier.

Article 3. Prix et Validité d'une offre

Nos prix s'entendent hors taxes, ils ne tiennent pas compte des éventuelles hausses imprévisibles et importantes des matières premières ou de l'énergie. L'offre est valable tant en ce qui concerne sa consistance, que ses prix et ses délais pour une durée d'un mois, sauf indication expresse, contraire de la SAS Richard-Mobilier.

Article 4. Prise de commande

client acheteur. Toute banquette de moins d'un mètre sera facturée à un mètre. Les prix sont indiqués sur la base des conditions économiques actuelles, excepté événements extérieurs imprévisibles.

Article 5. Modification de la commande

Toute modification de commande demandée par l'acheteur ne pourra être prise en considération que si elle est parvenue par mail, au minimum 72 heures avant la mise en œuvre du produit. Toute modification sur chantier ou sur plan, coupe de banquette etc..., sera facturée au temps passé, et viendra s'ajouter au prix initialement prévu.

Article 6. Livraison

6.1 Modalités : La livraison est effectuée, soit par simple avis de mise à disposition, soit par la délivrance à un expéditeur, ou à un transporteur pour livraison sur entrepôts.

6.2 Délais : A compter du jour d'expédition de la commande le délai de livraison est de 24 à 96 heures selon la localisation du lieu de livraison.

Sur demande, une livraison "premium" sera facturée au client.

Les livraisons ne seront opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. Le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible, mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport du vendeur. Les dépassements de délai de livraison ne peuvent donner lieu à dommages et intérêts, à retenue, ni à annulation des commandes en cours.

Le vendeur est dégagé de plein droit, de tout engagement relatif au délai de livraison dans les cas suivants :

- a) Dans le cas où les conditions de paiements prévues à l'article 11 des présentes n'auraient pas été observés par l'acheteur.
- b) Cas de force majeure, c'est à dire des événements reconnus par la jurisprudence comme des cas imprévisibles, irrésistibles et extérieurs.

Article 7. Transport, assurance et risque

7.1 Nos expéditions se font en fonction du rapport poids-volume :

- Soit en affrètement, avec livraison directe sans transbordement.

- Soit sur palettes en messagerie, avec ruptures de charge.

Transport Franco en vos entrepôts, France métropolitaine, à partir de :

- 2500€ (deux mille cinq cent) pour la gamme rm-mobilier, rm-metal et rm-acoustique.

- 1500€ (mille cinq cent) pour la gamme spécifique terrasse en métal du guide 2025.

Transport sur devis (hors franco) :

- Piètement QUADRA / MIKADO / BLOMO / URBAN de la gamme Tables

- Livraison sur site d'exploitation.

- Export CEE et hors CEE.

- Livraison directe chez client final

- Livraison en centre-ville, dans les stations de montagne et balnéaires, îles, etc...

- Accès imposant un transfert de charge sur un camion porteur.

- Prise de rendez-vous pour livraison.

- Hayon élévateur.

- Longueur des produits supérieure à 2.00 mètres

7.2 Consignes concernant la réception des marchandises : Le contrôle de la ou des marchandises (état du chargement, état des colis, comptage des colis, vérification de l'état des produits) doit être effectué par un représentant de l'entreprise signataire du bon de commande, en présence du chauffeur quel que soit le lieu de livraison.

En cas de manquant ou d'avarie, il incombe au destinataire d'exercer tout recours contre le transporteur.

En cas de constat anormal, le représentant de l'entreprise signataire du bon de commande prendra des photos et nous adressera sous 24 heures, copie des documents pour ouverture d'un dossier litige avec le transporteur. Les mentions « sous réserves de déballage ou de contrôle » sont refusées par les sociétés de transport. Les réserves sur le bordereau de transport doivent être précises, et confirmées par lettre recommandée avec A.R. au transporteur dans les 72 heures. Les transporteurs rejettent toute responsabilité et toute réclamation si les emballages sont en bon état, lors de la livraison. (Dans l'acheminement de nos produits lors de transbordements, il arrive fréquemment qu'un colis tombe à plat sans marquer le carton ou l'emballage, mais en détériorant le produit à l'intérieur). Il incombe au client de systématiquement vérifier l'état des produits dans les emballages.

7.3 Réglementation des Transports

L'acceptation par le transporteur, de la prise en charge de la marchandise, le rend entièrement responsable de celle-ci, de son acheminement à destination, de sa mise à la disposition du destinataire, en bon état, dans son emballage d'origine.

Les manutentions de déchargement sont à la charge du destinataire et sous son entière responsabilité, sauf si la prestation est prévue préalablement par nos soins. La législation des transports, prévoit que toute marchandise voyage aux risques et périls des destinataires (articles 105 et 106 du Code du Commerce), même en port payé.

7.4 Frais de stockage : En cas de demande du Client de différer la livraison au-delà de quinze (15) jours après la date prévue lors de la commande, RM Mobilier pourra facturer des frais de stockage de 2 € par palette et par jour, à compter du seizième (16^e) jour jusqu'à la mise à disposition effective.

Article 8. Retour

8.1 Tout retour de produit doit faire l'objet d'un accord, formel, et écrit de notre société, et préalablement au retour. Tout produit retourné sans cet accord sera tenu à la disposition de l'acquéreur, et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et risques de retour, sont toujours à la charge de l'acquéreur.

8.2 Toute reprise acceptée par notre société entraînera constitution d'un avoir au profit de l'acquéreur, après vérification qualitative et quantitative des produits retournés.

Article 9. Conditions et modalités de paiement

9.1 Nos prix s'entendent hors taxes en Euros, départ ateliers, sous emballage standard. Les emballages spécifiques feront l'objet d'un devis.

9.2 Conditions de règlement : Trente pour cent (30%) d'acompte à la commande, le solde avant départ de la marchandise ou le solde à 45 jours date de livraison si accord de notre organisme d'assurance-crédit.

9.3 En cas de retard de paiement, le vendeur pourra suspendre toutes les commandes encours, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à l'échéance prévue, donnera lieu de plein droit et sans mise en demeure préalable, par dérogation à l'article 1153 du Code Civil, au paiement d'intérêts de retard au taux d'escompte de la Banque de France au jour de la facturation, majorée de 3 points. Ces intérêts courront au jour de l'échéance, jusqu'au paiement.

Article 10. Transfert des risques de la propriété

10.1 Transfert de risque : L'acheteur assume, à compter de la livraison, les risques de perte ou de détérioration des biens achetés, ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner.

10.2 Réserve de propriété : La vente ne devient translatrice de propriété qu'après paiement complet du prix. Jusque-là, le vendeur demeure, de convention expresse, le seul et unique propriétaire, tant à l'égard de l'acheteur que des créanciers de ce dernier ou des tiers, mais le matériel est néanmoins sous la garde et la responsabilité de l'acheteur, conformément à la loi 81.335 du 12 mai 1980. Au cas d'un manquement quelconque aux obligations de l'acheteur, le vendeur pourra, de convention expresse, reprendre le matériel entre quelque main qu'il se trouve. Il aura, avec ou sans l'exercice de droit conservatoire, le choix entre l'exécution forcée de la vente avec déchéance du terme, ou la résolution avec dommages et intérêts. Selon les conditions prévues ci-dessus, la résolution ayant lieu de plein droit, sans mise en demeure, nonobstant l'article 1184 du code Civil. En cas de difficulté, la reprise sera ordonnée par le juge statuant en matière des référés, et dans les formes prévues par la loi numéro 80-335 du 12 mai 1980.

Article 11. Garantie

11.1 La garantie ne s'applique qu'au matériel livré par la SAS Richard-Mobilier et n'existe qu'envers l'acheteur, et non envers les tiers auxquels ce matériel pourrait être revendu.

11.2 Nos produits garnis de la gamme rm-mobilier et rm-acoustique sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée d'un an, à compter de la date de livraison. Nos produits en métal de la gamme rm-metal sont garantis, deux ans pour la peinture et quatre ans pour la structure, selon entretien.

11.3 Sont exclus de toutes garanties : Le mobilier détourné de son usage, le mobilier transformé ou modifié et non entretenu régulièrement, les auroles ou tâches provoquées par des transferts de colorant ou produits de nettoyage non adaptés, les montages erronés, les détériorations pour manque de soins, les déchirures dues à des objets tels que fermetures à glissières, l'usure et le défraîchissement naturels des matériaux utilisés, les cas de corrosion suite à des griffures ou à de l'abrasion dues à l'usage, les utilisations en bord de mer. Toute intervention au titre de la garantie ne saurait avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

11.4 Est exclue de toute garantie : une usure ou un vieillissement prématuré sur des produits recouverts d'un tissu fourni par le client.

Article 12. Responsabilité civile

La responsabilité civile du vendeur est, en ce qui concerne ses fournitures, expressément limitée à la garantie définie aux présentes.

Article 13. Litige

A défaut d'accord amiable, il est prévu expressément entre les parties que tous litiges relatifs au contrat seront de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Lille (59), même en cas d'appel ou de pluralité du défendeur.

ILS NOUS FONT CONFIANCE

Enseignes nationales, Restaurants, Brasseries,
Hôtels, Salles de conférences,
Salles de réunions, Sièges sociaux, Bureaux, Ecoles,
Universités, Espace de coworking, Open-Space, Mairies, etc...

